

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 12
- suffrages exprimés : 11
- pour : 11

DÉLIBÉRATION n° B2025/191

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLAN. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLAN, Philippe SOLAZ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Catherine CORREGE, Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Objet : Souscription de contrats de fourniture de gaz et d'électricité pour les besoins du centre aquatique intercommunal

Monsieur Bernard PLAN se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Lors de la réunion de chantier du centre aquatique intercommunal du 20 novembre 2025, l'OPC a évoqué le planning prévu pour les essais de mise en service des entreprises.

Ces essais étant prévus pour le début d'année 2026 au plus tard, la souscription d'abonnements gaz et électricité est indispensable. Les raccordements provisoires utilisés par les entreprises dans le cadre du chantier ne peuvent être utilisées.

Après examen des CCTP, il revient à la maîtrise ouvrage de souscrire ces contrats de fourniture de gaz et d'électricité.

La définition des besoins de consommation et de puissance est très délicate du fait de l'absence de données d'exploitation et de points de référence.

L'évaluation des besoins a donc été réalisée à partir des informations communiquées par le bureau d'études Gruet, sur la base des bilans estimatifs de consommation de tous les appareils et des bilans de puissance.

Ces besoins ont été définis de la façon suivante :

GAZ :

Puissance maximum Gaz : 600 kW – 75 m3/h – 300 mBar

Estimation : 3100 à 3200m3 de consommation mensuelle en moyenne

ELECTRICITE :

400 KVA d'abonnement et 56000 kWh de consommation estimative en moyenne par mois

Sur ces bases, des bordereaux de prix ont été adressés à plusieurs fournisseurs, précision faite que les cotations ne sont valables que 24 à 48 heures.

Il a également été demandé aux fournisseurs de faire plusieurs propositions :

- Souscription de contrats de gaz et d'électricité uniquement pour la période d'essai et de mise en service des équipements, soit jusqu'au 30 avril 2026.
- Souscription de contrats de gaz et d'électricité pour la période d'essai et de mise en service des équipements et une période d'exploitation allant jusqu'à fin 2026. Cette seconde hypothèse permettrait de saisir les opportunités offertes par les cours actuels du marché, qui se situent au même niveau qu'en 2020, avant la crise énergétique (valeur actuelle de 55 € le MW/h).

Monsieur le Premier Vice-Président rappelle qu'une note de conjoncture et de cours du marché a été communiquée aux élus du Bureau.

Sur les trois opérateurs consultés sur les offres de gaz et d'électricité, seule la société ESL a déposé une offre. Les autres opérateurs ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en mesure de faire une proposition commerciale compte tenu des spécificités de rattachement à une ELD (Entreprise Locale de Distribution).

Les offres d'ESL sont les suivantes pour la période allant jusqu'au 31/12/2026 :

• **Electricité :**

Prix de fourniture	PTE en € MWh/an	HPH en € Mwh/an	HCH en € MWh/an	HPE en € MWh/an	HCE en € MWh/an
En € MW/H	107,39 €	91,50 €	69,03 €	52,65 €	46,00 €

Budgets prévisionnels indicatifs :

Consommation : 40 136,42 €

Garantie de capacité : 0

CEE : 4 641,33 €

CTA : 3 277,26 €

Accise sur l'électricité : 16 285,69 €

Turpe : 22 862,87 €

TVA : 17 440,71 €

Budget total TTC estimé sur base une année (base 685 MWh de fourniture) : 104 644,28 €

• **Gaz :**

Terme fixe de fourniture en €/an	Terme fixe de transport en € / an	Terme fixe de distribution en € / an	Terme fixe total en €/an	Terme de quantité de fourniture en €/MWH	Terme de quantité de distribution en €/MWH	Terme de quantité total en € / MWH
300 €	1 131,09 €	1 376,40 €	7 883 €	34,50 €	9,24 €	43,74 €

Montant prévisionnel indicatif de 27 999 € HTVA sur une base de consommation de 420 000 Kw/H.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20251209-2025-191B-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

LE BUREAU

Le 1^{er} Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur Philippe SOLAZ, 1^{er} Vice-Président, à signer un contrat de fourniture d'électricité pour les besoins du centre aquatique intercommunal avec la société ESL (Energie Service Lannemezan) jusqu'au 31 décembre 2026, aux conditions tarifaires ci-dessus exposées,
- D'autoriser Monsieur Philippe SOLAZ, 1^{er} Vice-Président, à signer un contrat de fourniture de GAZ pour les besoins du centre aquatique intercommunal avec la société ESL (Energie Service Lannemezan) jusqu'au 31 décembre 2026, aux conditions tarifaires ci-dessus exposées,

Le Président
Bernard PLANQ



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Publiée le 18 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20251209-2025-191B-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.